

Ouvrir un salon de thé

Description

Ouvrir un salon de thé est le rêve de beaucoup d'entrepreneurs. Accueillir dans un cadre agréable, faire découvrir mille et une variétés de thé, proposer un moment de calme et de plaisir. Au-delà de cette vision légère du métier, se lancer dans un salon de thé nécessite des compétences et une bonne connaissance des obligations légales.

Nos conseils dans cet article dédié à l'ouverture d'un salon de thé concernent notamment : les compétences et les diplômes nécessaires avant de se lancer, la définition du concept de salon de thé, le choix d'un emplacement ainsi que l'analyse du coût et de la rentabilité prévisionnels de son salon de thé.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Quels sont les prérequis pour ouvrir un salon de thé?

Aucun diplôme n'est requis pour ouvrir un salon de thé, pour [ouvrir un restaurant](#), un [coffee-shop](#) ou [une épicerie](#). Ces activités, commerciales par nature, nécessitent des qualités d'accueil, de [gestion d'entreprise](#) et de communication mais pas de qualification particulière. Néanmoins, une formation dans le domaine peut toujours s'avérer bénéfique pour l'entrepreneur novice qui souhaite ouvrir son salon de thé.

Il y a toutefois une exception à l'absence de diplômes pour ouvrir un salon de thé. En effet, si l'entrepreneur souhaite également fabriquer des pâtisseries pour accompagner les boissons, il lui est nécessaire d'obtenir un CAP pâtisserie ou justifier d'une **expérience de 3 ans dans une activité similaire**.

A noter : cette qualification peut être détenue par un salarié du salon de thé et n'est nécessaire que pour la fabrication des gâteaux, et non pas pour la vente de gâteaux fabriqués ailleurs.

Dans ce cas, l'activité devient mixte, commerciale et artisanale, et l'entrepreneur peut effectuer un [stage de préparation à l'installation](#) (SPI) ou obtenir une [dispense du stage pour auto-entrepreneur](#) en raison de ses expériences acquises. Néanmoins, depuis l'entrée en vigueur de la **loi PACTE le 24 mai 2019**, le SPI n'est que facultatif et ne constitue donc pas un pré requis pour l'entrepreneur souhaitant débiter une activité artisanale.

Quelles sont les différentes étapes d'ouverture d'un salon de thé?

Dès lors qu'un projet tel que l'[ouverture d'un bar, d'une librairie](#), d'un commerce ou d'un salon de thé est envisagé, il est important d'être organisé pour pouvoir le mener à bien. Suivre ces quelques étapes permet d'orchestrer sereinement le processus de création son entreprise :

1. Réfléchir à un concept original ;
2. Elaborer une étude de marché ;
3. Rédiger un business plan ;
4. Définir un emplacement : le choix du local ;
5. Identifier les partenaires et les potentiels fournisseurs ;
6. Etablir un plan de communication.

Réfléchir à un concept original

La réussite d'un salon de thé passe par une étude sérieuse du concept. Il existe ainsi plusieurs déclinaisons du salon de thé :

- Salon de thé librairie;
- Salon de thé sur la découverte des thés dans le monde;
- Salon de thé sur les bienfaits du thé sur la santé;
- Salon de thé avec espace de coworking etc.

L'originalité du projet peut également tenir dans la décoration ou les activités et animations proposées : salon de thé avec galerie d'art, salon de thé littéraire, décoration florale, exotique ou avec un charme d'antan... Tous les prétextes sont bons pour permettre aux buveurs de thé de voyager dans le temps et dans les espaces.

Il faut aussi définir si l'on ouvre une franchise de salon de thé ou si l'on crée une

marque indépendante. Une étude de marché conséquente est donc nécessaire avant de se lancer.

Élaborer une étude de marché

L'étude de marché doit comprendre une **analyse détaillée de la concurrence** qu'il s'agisse des salons indépendants, des grandes enseignes (coffee shop et autres) ou encore des boulangeries avec salon. Énumérer les concurrents, dégager leurs forces et leurs faiblesses (prix, image, qualité, etc) et identifier leur politique commerciale permet de déterminer l'offre présente et donc de trouver un moyen de s'en dissocier positivement.

De plus, l'analyse du profil des clients potentiels s'avère primordiale afin d'adapter l'offre du salon : âge, catégorie socioprofessionnelle, habitudes de consommation, avis sur l'offre existante, etc. Définir les besoins et les préférences des clients constitue le coeur de l'étude de la demande dans votre secteur géographique. Pour obtenir ces précieuses informations, il suffit de faire remplir un questionnaire à votre clientèle cible.

Rédiger un business plan

Le business plan sera essentiel **si vous sollicitez un prêt ou une subvention**, il permettra au banquier d'examiner le potentiel du projet et votre motivation à le réaliser. Il s'agit d'un document qui fait principalement état de la rentabilité prévisionnelle de l'établissement et justifie de sa cohérence.

Plus spécifiquement un business plan comprend généralement :

- La présentation du fondateur du projet : son parcours, sa motivation etc. ;
- Le descriptif du projet ainsi que ses forces, ses faiblesses, les opportunités et les menaces ;
- De nombreux tableaux financiers dont les calculs sont expliqués en quelques paragraphes, ils déterminent le compte résultat et le bilan prévisionnels ;
- L'analyse de la clientèle ciblée et le développement de la stratégie marketing ;
- Le plan de financement du projet.

Définir un emplacement : le choix du local

Le choix de l'emplacement est évidemment primordial : généralement situé en centre-ville, avec des lieux de passage pérennes et des facilités d'accès (transports en commun, places de stationnement, etc). En effet, s'installer dans un lieu animé par les

cinémas, les commerces et les centres culturels garantit une attractivité conséquente. Toutefois, il est important de se renseigner sur les projets d'urbanisme autour du local.

Enfin, le **bail commercial doit être étudié avec minutie**. Il faut être particulièrement attentif au prix du loyer, aux aménités du local mais également à toutes les conditions accessoires comme les possibilités de cession du bail commercial.

Identifier les partenaires et les potentiels fournisseurs

L'ouverture de votre salon de thé implique de disposer d'un certain stock. Afin de le constituer un assortiment varié de produits, il vous faudra contacter les fournisseurs : pourquoi ne pas miser sur une production locale ? Conclure un contrat avec les fournisseurs d'énergie (électricité, gaz et internet pour la wi-fi) est ensuite essentiel.

Par ailleurs, si vous ne produisez pas vous-même les pâtisseries vendues dans votre salon, nouer des relations commerciales avec les boulangers-pâtisseries de votre secteur vous permettra d'obtenir des gâteaux et des biscuits frais.

Établir un plan de communication

Certains salons de thé se passent d'un plan de communication élaboré et comptent sur la clientèle de passage ainsi que sur le bouche à oreille. A l'ère du numérique néanmoins, il apparaît opportun de se prévaloir des **moyens de communication actuels, et en particulier des réseaux sociaux**, afin de promouvoir son activité.

Divers supports et plateformes peuvent faire connaître votre salon de thé notamment:

- Les réseaux sociaux : créer sa page Facebook pour partager ses événements, publier les photos de votre nouvelle décoration sur Instagram ou diffuser la vidéo de présentation du salon sur Youtube sont des actions simples qui constituent une publicité efficace et gratuite.
- Les flyers : quelques images de l'intérieur cocooning de votre salon de thé, un numéro de téléphone, quelques descriptions du concept et des produits proposés et vous éveillez l'intérêt de la clientèle visée.
- Les annonces : à l'ouverture de votre établissement, diffuser une annonce dans un journal local assure le ciblage d'un certain type de clients, souvent plus âgés.
- Le blog : à la mode depuis plusieurs années, le blog constitue un moyen simple de publier différents contenus réguliers et de toucher facilement ses cibles. Toutefois la tenue d'un blog s'avère généralement chronophage.

Afin de comprendre quels canaux de communication fonctionnent le mieux avec les

clients de votre secteur, vous pouvez élaborer un **questionnaire** qui vous permettra de vous focaliser sur les supports les plus attractifs.

Bon à savoir: cultiver une image attrayante sur les sites de critiques tels que Trip Advisor présente l'avantage de la gratuité et d'une très large visibilité.

Quelles sont les différentes formalités administratives à accomplir pour ouvrir un salon de thé?

Une fois le projet concrétisé, il convient de procéder à des [formalités de création d'entreprise](#) afin de créer définitivement son entreprise. Ces formalités administratives impliquent les démarches suivantes :

1. Choisir son statut juridique;
2. Rédiger les statuts;
3. Réaliser plusieurs formalités administratives.

Choisir son statut juridique

Le [choix du statut juridique](#) est une étape déterminante pour le projet du nouvel entrepreneur qui se lance sur la voie de l'entrepreneuriat. Chaque statut juridique d'une entreprise ou d'une société dispose de règles propres et d'une structure propre, qu'il convient de prendre en compte au regard de ses **objectifs sur le moyen et le long terme, du nombre d'associés, ou encore, de l'activité projetée.**

Les formes juridiques suivantes peuvent ainsi être envisagées :

- Micro-entrepreneur : s'il est possible d'ouvrir un salon de thé en créant une [micro-entreprise](#), cela n'est toutefois pas recommandé. En effet, l'établissement nécessite un investissement initial conséquent pour son installation et le statut de micro-entrepreneur risque de bloquer les banques et les organismes pour obtenir des aides. De plus, l'impossibilité de déduire ses charges réelles n'est pas souhaitable car elles sont importantes : loyer commercial, stocks, mobilier, décoration, publicité...
- Entreprise individuelle : vous pouvez ainsi opter pour l'[EI](#) mais cette possibilité présente deux principaux inconvénients. D'une part, le patrimoine personnel de l'entrepreneur n'est pas protégé par ce seul statut. D'autre part, les cotisations sociales fixées dès la création importantes ce qui peut alourdir inutilement la

trésorerie.

- Société : la [Société à responsabilité limitée \(SARL\)](#) ou la Société par actions simplifiées (SAS) si le projet est porté par plusieurs personnes associées, [Société par actions simplifiées unipersonnelle \(SASU\)](#) ou l'[Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée \(EURL\)](#) si l'entrepreneur est seul dans l'aventure du salon de thé. Si la création d'une société est plus lourde au démarrage avec des formalités requises, c'est le statut juridique le plus indiqué pour un projet de salon de thé : déduction des charges au réel, protection du patrimoine personnel des associés, image sérieuse auprès des banques et organismes y compris pour l'obtention d'un bail commercial bien situé.

Rédiger les statuts

L'étape de la rédaction des statuts ne concerne que les formes juridiques de **société, et non d'entreprise**. Lors de la création d'une société, la rédaction du projet de statuts et des statuts finalisés constitue une étape importante. Les statuts ont pour objet d'établir une sorte de fiche d'identité de la société et d'organiser le fonctionnement de la future société (nomination des dirigeants sociaux, modalités des droits de vote, rapports avec les tiers, distribution des dividendes, rémunération des dirigeants, modalités de dissolution et de liquidation de la société etc.).

Zoom : afin d'[ouvrir votre salon de thé](#) en toute sécurité, il vous est possible de faire appel aux services d'un professionnel habilité tel que LegalPlace. Notre équipe s'occupe de l'ensemble des formalités juridiques de la rédaction des statuts à l'immatriculation de votre entreprise. Pour ce faire, il vous suffit de remplir un formulaire en ligne et de nous transmettre les pièces justificatives demandées.

Accomplir plusieurs formalités administratives

Après avoir déterminé le [statut juridique de votre entreprise](#), il vous sera nécessaire de procéder à quelques démarches, à savoir :

- La publication d'un avis de création dans un support d'annonces légales : l'[annonce légale](#) doit être faite dans un support habilité, situé dans le département du siège social de la société. Elle doit comporter un certain nombre d'informations obligatoires pour être valide. Une fois l'avis de constitution rédigé et transmis au support d'annonces légales, une attestation de parution est adressée à la société.
- La transmission de votre dossier à l'INPI afin d'immatriculer votre entreprise : selon le statut juridique de votre entreprise, le formulaire à remplir et les pièces justificatives à transmettre seront différentes.

Selon l'activité de votre entreprise, le lieu d'immatriculation sera différente. L'ouverture d'un salon de thé peut correspondre autant à une activité artisanale que commerciale, si bien que votre entreprise sera à la fois immatriculé au Registre du commerce et des sociétés (RCS) ainsi qu'à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA).

Quelle est la réglementation applicable à l'ouverture d'un salon de thé?

Pour connaître l'étendue des obligations, le créateur du salon de thé doit avoir au préalable bien défini le périmètre de son activité : propose-t-il exclusivement des boissons non-alcoolisées ? Vend-il également des gâteaux ? Dans l'affirmative, sont-ils élaborés sur place ? Prévoit-il une musique d'ambiance ? Prévoit-il d'y installer une terrasse ?

Tableau récapitulatif des normes obligatoires applicables à un salon de thé

	<p>En application de l'arrêté du 21 décembre 2009, les règles suivantes doivent être respectées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les conditions d'approvisionnement direct en petites quantités de produits non transformés;• La température de conservation et de congélation de ces produits;• La température des plats cuisinés ou livrés chauds <p>L'un des salariés du salon de thé doit avoir suivi une formation spécifique en matière d'hygiène alimentaire.</p>
--	--

Normes d'hygiène

Normes de sécurité et d'accessibilité du public	<p>Respecter les règles applicables aux Etablissement recevant du public (ERP) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécurité incendie : prendre des mesures de prévention et de sauvegardes afin d'assurer la sécurité des usagers; • Accessibilité : assurer l'accès aux locaux pour les personnes handicapées.
Normes d'affichages et mentions obligatoires	<p>L'établissement a plusieurs obligations en terme d'affichage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une carte des prix sur les produits proposées à l'intérieur et à l'extérieur des locaux; • Porter à la connaissance du consommateur l'utilisation d'ingrédients pouvant provoquer des allergies ou des intolérances.
Diffusion de musique	<p>Pour pouvoir diffuser librement de la musique, l'exploitant doit demander le droit d'utiliser le répertoire de la Sacem</p>
Ouverture d'une terrasse	<p>S'il possède une terrasse ouverte sur la rue, une terrasse fermée ou une contre-terrasse, la mairie doit délivrer une autorisation d'occupation du domaine public, dont la demande peut être réalisée en ligne dans la plupart des grandes villes et dont l'examen nécessite 2 mois à Paris, par exemple.</p>

Quel est le coût de création d'un salon de thé?

Les fonds de départ

L'ouverture du salon nécessite un apport financier important :

- Investissement de départ : mobilier, décoration, travaux, matériel.
- Charges de création avec la rédaction des statuts, les formalités auprès du registre du commerce et des sociétés, les stages obligatoires éventuels...
- Charges d'exploitation avec loyer du bail commercial, charges, électricité, chauffage, communication, achat des matières premières et stock.
- Masse salariale : salaires et charges sociales.

Un budget prévisionnel doit donc être établi et des tableaux de bord réalisés régulièrement, en prenant en compte notamment des effets de saisonnalité, les vacances scolaires...

Les aides financières pour ouvrir un salon de thé

Des aides financières sont possibles pour faciliter le lancement d'un salon de thé auprès des chambres de commerce, de France travail (anciennement Pôle emploi), des mairies. Certaines communes facilitent l'installation de lieux de vie pour redynamiser leurs centres-villes.

Par ailleurs, si vous [créez votre entreprise en étant salarié](#), dans certains cas vous pouvez bénéficier d'un [congé création d'entreprise](#) ou demander un temps partiel afin de réaliser votre reconversion.

[Créer une entreprise sans apport](#) ou avec peu de fonds reste possible. De multiples [aides à la création d'entreprise](#) sont proposées pour ouvrir d'un salon de thé :

- L'Allocation Retour à l'Emploi (ARE) : vous pouvez continuer à percevoir le chômage grâce à cette aide durant vos premiers pas en tant qu'entrepreneur.
- L'Aide à la reprise ou à la création d'entreprise (ARCE) : avec ce dispositif, vous pouvez obtenir une partie des allocations chômage qu'il vous restait à percevoir (60%). Cette somme peut alors vous servir à investir dans votre projet.
- Les prêts à taux zéro : de nombreuses associations et organismes proposent des prêts sur l'honneur comme le Paris Initiative Entreprise (PIE) ou la Nouvelle Economie Fraternelle (NEF).
- Le crowdfunding : si après une campagne expliquant le concept du salon de thé, votre projet plaît à la clientèle, vous pouvez envisager de le faire financer par les internautes.

FAQ

Quel budget pour ouvrir un salon de thé?

L'ouverture d'un salon de thé nécessite la mobilisation de plusieurs investissements au titre notamment, du local qu'il faudra aménager, le financement et l'approvisionnement des stocks, et les dépenses dédiées à l'équipement.

Quel diplôme pour ouvrir un salon de thé?

Aucun diplôme n'est requis pour ouvrir un salon de thé. Seule exception : si l'entrepreneur souhaite également fabriquer des pâtisseries pour accompagner les boissons. Il faut alors obtenir un CAP pâtisserie ou justifier d'une expérience de 3 ans dans le cadre d'une activité similaire.

Quel statut juridique pour ouvrir un salon de thé?

L'entrepreneur peut choisir entre plusieurs formes juridiques pour ouvrir son salon de thé : Entreprise individuelle, micro-entreprise, SARL, EURL, SAS ou SASU. Il est toutefois recommandé d'opter pour le statut de société (SARL, SAS, EURL ou SASU) afin de protéger le patrimoine personnel de l'entrepreneur.